

## Cahier des charges

### **Phase finale du Championnat de France individuel féminin de parties rapides TROPHEE ROZA LALLEMAND**

La Fédération Française des Echecs délègue, aux conditions exposées dans le présent cahier des charges, l'organisation et la gestion de la phase finale du Championnat de France individuel féminin de Parties Rapides à un Club, un Comité ou une Ligue de la FFE qui s'engage à prendre en charge:

#### **1- Dates et horaires**

La date de cette phase est fixée au calendrier fédéral et les horaires sont déterminés par la Directrice de la compétition.

#### **2- Lieu de jeu**

Une salle agréable avec une sono pour 60 joueuses (2m<sup>2</sup> par joueuse).

Une salle d'analyse si possible avec au minimum 8 jeux.

Des jeux en bois taille 5 et pendule électronique agréé par la FFE.

Retransmission de 4 parties en direct sur le site de la FFE.

Boissons chaudes, froides et friandises à la disposition des joueuses gratuitement.

#### **3- Hébergement et indemnisation**

L'hébergement complet (nuit + petit déjeuner) en hôtel 2NN\*\* ou 3NNN\*\*\* pour 1 nuit en chambres doubles pour les joueuses, en chambre simple pour l'arbitre et pour la Directrice.

Le repas du samedi soir des joueuses, les repas de l'arbitre et de la Directrice

Les indemnités journalières réglementaires de l'arbitre et ses frais de déplacement.

Les frais de déplacement des Gmf, en train, au départ de Paris ou d'une gare plus proche du lieu de la compétition.

#### **4- Promotion et publicité**

La création du communiqué de presse et de l'affiche doit être validée par la FFE.

La promotion de la compétition doit être faite auprès de la presse écrite, la radio, la TV et de sites échiqués.

Les logos de la FFE et de ses partenaires doivent figurer sur tous les supports de communication.

Les résultats doivent être disponibles sur le site fédéral dès la fin des rondes avec un reportage (texte + photos).

#### **5- Prix**

La dotation pour les joueuses en prix pour un montant minimal de 1300 €.

La répartition des prix se fera selon le règlement de la FFE.

#### **6- Cérémonies**

Un trophée à chacune des trois premières

Un bouquet de fleurs à chacune des trois premières

ainsi qu'à la première des catégories juniore à benjamine.

Une rose et une médaille ou un souvenir à chaque participante.

Un vin d'honneur pour clôturer la compétition.

#### **7- Partenariat de la F.F.E**

La F.F.E. accorde une aide financière de **3000 €** (trois mille euros.) Une moitié sera versée avant la manifestation et l'autre, après la manifestation, sur présentation du bilan financier et une validation du respect du cahier des charges par la directrice. **L'organisation s'engage à respecter ce cahier des charges et à assurer son application.**

Fait à ....., le.....

La F.F.E. représentée par

L'organisation représentée par

Nom:

Prénom:

Mention lu et approuvé obligatoire:

Signature:

Nom de la structure:

Tampon de la structure: